

Projet Action Cœur de Ville

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DEVANTURES - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION À MME MARTINEZ ET M RUBIO / SCI RUBIO MARTINEZ**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°202093 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

Considérant que Mme Martinez et M Rubio, associés de la SCI Rubio Martinez sis 10/12 boulevard de la République à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 26 juillet 2023 a donné un avis favorable au dossier de Mme Martinez et M Rubio pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 11 710,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 23 420,00 €.

DECIDE

Article 1

Il est procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 11 710,00 € à Mme Martinez et M Rubio, associés de la SCI Rubio Martinez sis 10/12 boulevard de la République à Annonay, sous réserve du vote du budget 2023.

Article 2

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Prefet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le 26/03/18

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :